CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des finances de la Chambre des communes – Consultations pré-budgétaires 2013

Ce mémoire est soumis par :

(•) **une organisation** **Nom de l'organisation:** Association des produits forestiers du Canada (APFC)

ou

( ) **un individu** **Nom:** _____

Sujet : Forêts et mines

* Recommandation 1 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

L'industrie des produits forestiers participe à une course mondiale visant à transformer et à tirer le maximum des ressources forestières. Les concurrents font preuve d'innovation et nous devons accroître nos efforts. L'APFC suggère que le gouvernement fédéral reconduise et renouvelle le programme Investissements dans la transformation de l'industrie forestière (ITIF), un programme très efficace de 500 millions de dollars sur six ans qui est censé prendre fin le 31 mars 2014. La portée du programme devrait également être élargie de manière à y inclure les initiatives de développement de marché. Le programme ITIF est une composante essentielle de l'appui gouvernemental accordé à cette importante industrie des ressources naturelles.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

$500 millions-999.9 millions

5 ans ou plus

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Il s'agit de reconduire un programme existant. La durée proposée du renouvellement du programme est conforme au calendrier d'exécution des objectifs Vision 2020 de l'industrie. C'est pourquoi l'affectation annuelle de fonds peut reconnaître la conjoncture budgétaire serrée à laquelle on se heurte à court terme. Il est également tenu compte du temps requis pour lancer de nouveaux appels de demandes. Le financement des cinq années restantes du programme devrait être uniforme. L'APFC recommande les affectations annuelles suivantes :
2014-2015 : 25 millions de dollars
De 2015-2016 à 2019-2020 : 95 millions de dollars par année.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de la mise en œuvre de votre recommandation.

Bénéficieraient de la mise en œuvre de cette recommandation :
- les fabricants de produits forestiers au Canada;
- quelque 200 collectivités tributaires de l'industrie forestière réparties dans presque toutes les provinces du pays, la plupart étant des villes monoindustrielles;
-230 000 personnes travaillant dans l'industrie canadienne des produits forestiers, dont 17 000 Autochtones;
- environ 370 000 personnes supplémentaires embauchées indirectement pour assurer la prestation de services à l'industrie des produits forestiers.
-D'autres chaînes d'approvisionnement manufacturier bénéficieront d'avantages indirects supplémentaires grâce à l'expansion du rôle du secteur.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

L'industrie s'est fixée un objectif pour 2020 : la réalisation de revenus supplémentaires de 20 milliards de dollars provenant de nouveaux produits et marchés. La réalisation de cet objectif exige un effort à long terme qu'un programme ITIF renouvelé pourrait appuyer en réduisant les risques de développement et de commercialisation de nouveaux produits. Une gamme accrue de produits et de marchés augmentera la rentabilité et la résistance de l'industrie. Le renouvellement d'ITIF aidera donc les collectivités monoindustrielles et tributaires de la forêt en assurant un emploi mieux rémunéré et plus stable et la prospérité des régions rurales du Canada.

Sujet : Forêts et mines

Recommandation 2 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Ces dernières années, le réseau Forest Innovation by Research and Education (FIBRE) a mobilisé les ressources intellectuelles du système universitaire canadien au service du secteur forestier en alignant l'innovation sur les besoins particuliers du secteur. On a ainsi veillé à ce que les recherches soient axées sur les résultats. Tout indique que cette démarche se traduit par un avantage concurrentiel important à l'échelle mondiale, et ce, alors même que l'on découvre de nouvelles possibilités de croissance. Nous demandons que, à compter de 2015, le gouvernement fédéral affecte 60 millions de dollars sur trois ans à un programme de recherche et développement axé sur l'industrie forestière et mis en œuvre par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNGC).

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

$10 millions-99.9 millions

3 ans

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Le système d'innovation du secteur forestier est composé de huit réseaux reposant sur une collaboration entre les universités et FPInnovations (FPI), un soutien financier de 70 millions de dollars réparti sur 5 ans et la participation de 26 universités canadiennes importantes, 100 professeurs et 400 étudiants. Nous proposons que l'on renouvelle le financement de 50 millions de dollars sur trois ans à compter de 2015. Cette mesure permettra d'améliorer la coordination au sein des universités de la recherche et du développement sur l'utilisation de la prochaine génération de produits forestiers. FIBRE devrait continuer d'agir à titre d'organisme de coordination pour l'ensemble du système.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

Bénéficieront de la mise en œuvre de cette recommandation :
- l'industrie canadienne des produits forestiers;
- 230 000 travailleurs canadiens du secteur canadien des produits forestiers, et notamment ceux qui vivent dans les collectivités tributaires de la forêt;
- les universités canadiennes, les différents groupes de recherche du secteur forestier (p.ex. FPI) et les chercheurs;
- d'autres industries partenaires comme l'industrie du bâtiment et de la construction et l'industrie chimique.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

L'amélioration de la coordination et une meilleure utilisation des résultats des recherches axées sur l'innovation appuieront la création de la prochaine génération de produits en bois, des pâtes et papiers et des bioproduits. Le développement de nouveaux produits est indispensable à l'amélioration de la rentabilité et de la résistance économique de l'industrie. Il en résultera des emplois plus nombreux et mieux rémunérés, ainsi que des emplois « plus verts » dans les collectivités canadiennes tributaires de la forêt.

Sujet : Forêts et mines

Recommandation 3 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Élargir les critères d'admissibilité au Fonds de biocarburants ProGen de 500 millions de dollars de Technologie du développement durable Canada (TDDC) en vue de couvrir l'intégralité du spectre des possibilités bioénergétiques/biologiques. Cette initiative favoriserait la mise en place d'établissements commerciaux innovateurs de démonstration pour la production des produits biologiques de la prochaine génération. Elle encouragerait également la croissance des compétences technologiques et la capacité d'innovation dans le domaine des applications bioéconomiques et un meilleur positionnement du Canada dans un marché mondial en croissance rapide.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

≤$499,999

Immédiatement

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Cette mesure ne comporte pas de frais supplémentaires. Les critères élargis d'admissibilité devraient s'accorder avec les grands objectifs du Fonds de biocarburants ProGen de TDDC et appuyer :
- la mise en place d'établissements commerciaux innovateurs de démonstration;
- l'utilisation efficace de matières biologiques, y compris la biomasse forestière;
- l'accroissement des chances de réussite de chaque projet;
- l'innovation et le développement des marchés pour des nouveaux produits environnementalement viables.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

Bénéricieront de la mise en œuvre de cette recommandation plusieurs secteurs économiques qui utilisent les bioproduits, y compris (mais sans toutefois s'y limiter) :
- l'industrie des produits chimiques;
- l'industrie automobile;
- l'industrie aérospatiale;
- l'industrie des combustibles;
- l'industrie des produits forestiers;
- l'agriculture;
- etc.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc

Cette proposition permettrait à toutes les entreprises canadiennes d'innover et de réduire les risques afférents à des projets de bioproduits. Il y aurait, au Canada, une amélioration de la performance environnementale, de la productivité et de la création d'emplois.

Inscrivez ici toute explication complémentaire sur votre ou vos recommandations.

L'industrie forestière se remet lentement du dernier ralentissement économique. Bien qu'il y ait eu amélioration de la conjoncture économique, l'industrie canadienne doit se transformer et n'est pas seule dans ce processus. Les concurrents à l'échelle mondiale font de même, ce qui donne lieu à une course dans le développement de certains produits et marchés. Le Canada est à la traîne dans certains cas et chef de file dans d'autres.

La Vision 2020 de l'industrie comporte trois objectifs : mettre au point des innovations et trouver de nouveaux marchés qui produiront 20 milliards de dollars; réduire l'empreinte environnementale de l'industrie d'un autre 35 %; recruter 60 000 nouveaux employés, dont des femmes, des Autochtones et des immigrants. Cela se traduit par une stratégie de transformation en quatre parties dont l'objet est : 1. la croissance de la productivité et de la compétitivité; 2. la diversification des marchés; 3. la croissance et la capitalisation selon des critères « verts »; et 4. la création de nouveaux produits innovateurs.

L'industrie travaille en collaboration avec les pouvoirs publics en vue de mettre en œuvre sa stratégie de transformation. Nos recommandations portent sur des domaines spécifiques où le gouvernement fédéral doit continuer de jouer un rôle. Elles reconnaissent aussi et complètent les programmes gouvernementaux existants et les efforts de l'industrie axés sur des éléments particuliers de la stratégie. Par exemple, le gouvernement et l'industrie travaillent ensemble et séparément en vue de diversifier les marchés, de mettre en valeur nos initiatives « vertes » et d'accroître notre productivité et notre compétitivité.

Cette transformation n'est pas une tâche facile, comme en témoignent les deux exemples suivants. Premièrement, les entreprises éprouvent de réelles difficultés à recruter des travailleurs, notamment dans les métiers spécialisés, et ce, alors que l'industrie doit embaucher environ 15 000 personnes au cours des deux prochaines années. En outre, notre industrie doit soutenir la concurrence d'autres industries qui ont des moyens financiers plus puissants pour attirer et conserver des employés. La campagne « La main-d'oeuvre la plus verte » appuie les efforts de recrutement de chaque entreprise. Les mesures gouvernementales visant à faciliter le recrutement dans les industries des ressources naturelles sont utiles.

Deuxièmement, l'industrie doit relever le défi concurrentiel que représente sa contrepartie américaine, notamment en ce qui concerne les règles relatives aux pensions de retraite. Plus précisément, les entreprises forestières canadiennes doivent verser des cotisations trop élevées aux régimes de pension en raison des taux d'intérêt artificiellement bas utilisés pour déterminer les obligations au titre des prestations de retraite. En revanche, les règles s'appliquant aux États-Unis reposent sur des taux d'intérêt plus favorables pour la détermination de ces obligations, ce qui réduit les obligations au titre des régimes de pension à prestations déterminées. Cet appui a donné lieu à un avantage immédiat d'environ 2 milliards de dollars pour l'industrie des produits forestiers des États-Unis. Cet écart entre les régimes de pension des deux pays désavantage les entreprises canadiennes de produits forestiers. Il surgit également à un moment peu opportun puisque les entreprises canadiennes ont des besoins pressants de trésorerie pour investir dans la transformation de leurs exploitations. Tout cela met en évidence la nécessité d'une aide constante du gouvernement fédéral à la transformation.

*Veuillez noter que vous devez obligatoirement proposer une recommandation.